

Communiqué

C-A

Troyes, le 20 avril 2020

Pas de garanties sanitaires = pas de reprise !

Ce sont à nouveau le flou et l'incohérence qui ont prévalu dans les annonces présidentielles du lundi 13 avril. Loin de rassurer, le discours du chef de l'État interroge et déstabilise les personnels de l'Éducation Nationale, déjà excédés par le mépris qu'on leur oppose, épuisés par les efforts que la situation leur impose.

L'annonce d'une réouverture des écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai suscite, en effet, incompréhension et colère chez les personnels de l'Éducation Nationale. Alors que la plupart des autres pays annoncent une fermeture des écoles et des établissements scolaires jusqu'au mois de septembre, alors que, dans le même temps, le président maintient la fermeture des cafés, restaurants, lieux culturels, et même des universités, le personnel de l'Éducation Nationale et les élèves de France seront exposés au virus et s'en feront les agents de propagation. **Aucune garantie n'est donnée, de fait, quant à la protection de leur santé.** Les conditions de cette reprise prématurée de la classe semblent négligées par le gouvernement, comme un signe du mépris voué à notre profession.

À nouveau, les réponses apportées à nos interrogations restent floues, sans consistance : que comprendre par le caractère « progressif » et « non obligatoire » qu'est censé revêtir cette réouverture des écoles et établissements scolaires ? Quelles mesures seront concrètement prises pour permettre les mesures barrières ? Enseigner ne s'improvise pas, nous avons besoin d'éléments tangibles et précis, pour envisager sereinement – c'est à dire sans crainte pour notre santé et celle des autres – cette reprise sur le terrain.

Nous nous posons donc des questions sur la possibilité de prendre toutes les précautions préconisées. Nous demandons au ministre et au président de nous expliquer comment maintenir des distances sanitaires avec des enfants en bas âge ? comment faire avec des classes aux effectifs surchargés ? Si c'est impossible avec des étudiant.es, comment le réaliser avec de jeunes enfants, moins autonomes, moins conscient.es des risques ?

Enfin, quelles garanties sont données aux agent.es d'entretien qui vont être chargé.es de désinfecter les écoles et établissements ? Sous payé.es, il faudrait encore qu'elles et ils risquent leur vie ?...

SUD Éducation C-A

15 bld de la paix, 51100 Reims

06.49.71.35.55

sudeduc.champ.ard@gmail.com

www.sudeducation-ca.org

Sud Éducation Champagne-Ardenne

Nous ne nous laissons pas prendre au piège des bons sentiments hypocritement affichés par le chef de l'État. Nous ne sommes pas dupes des raisons fallacieuses qu'il invoque pour justifier cette mesure : si son souci est réellement la situation des élèves des milieux défavorisés, il faut alors mener une politique conséquente avec cette préoccupation et donner des moyens aux écoles et établissements qui accueillent ces élèves. Il faut donc revoir les dotations en heures des SEGPA, en RASED, les dotations en postes dans les quartiers prioritaires, interdire toute fermeture des classes. Or, c'est tout l'inverse qui s'annonce pour la rentrée 2020.

C'est à nouveau une logique économique qui prévaut dans les décisions prises. Il n'échappe à personne que la raison véritable de la réouverture des crèches, écoles, collèges et lycées est la nécessité de garder les enfants des salarié.es pour que ces derniers et dernières puissent retourner au travail. **Nous n'acceptons pas d'être exposé.es au virus pour sauver les taux de profit du MEDEF.**

Dans tous les cas, la réouverture des écoles, collèges et lycées ne pourra s'effectuer que dans les conditions qui garantissent la santé de tou.te.s.

Sud éducation Champagne Ardenne exige :

- **des dépistages systématiques et réguliers des personnels et des élèves (et non uniquement des cas symptomatiques) ;**
- **un plan de suivi sanitaire rapproché des personnels et des élèves, et à court terme la constitution d'une médecine de prévention ;**
- **la mise à disposition du matériel de protection nécessaire pour tous les personnels et les élèves (masques, gels hydro-alcooliques) ainsi que la désinfection régulière des locaux ;**
- **l'octroi de moyens supplémentaires dès la réouverture des classes pour permettre une baisse des effectifs à même de garantir la distanciation physique dans les salles de classe ;**
- **la reconnaissance en tant que maladie professionnelle en cas d'infection au covid-19.**

Si ces conditions indispensables à toute reprise n'étaient pas réunies, les personnels pourraient légitimement exercer leur droit de retrait. Sud éducation Champagne Ardenne les soutiendra et les accompagnera dans cette démarche.